

tion à la piété suffisaient seuls pour atteindre le sommet de la perfection : cette consolation a été retirée afin que l'on apprenne à se livrer aux actes des différentes vertus. Un marchand ne prend pas toutes ses fournitures au même endroit ; il fait ses achats dans diverses maisons. Ainsi en est-il de l'homme spirituel ; ce n'est pas seulement dans le repos de la consolation qu'il doit chercher à acquérir la perfection, c'est encore dans le travail, dans la lutte, dans la pratique des œuvres difficiles. "Je sais vivre dans l'abondance et dans la disette, disait Saint Paul. Partout et en toutes choses, je m'instruis, par les combats de la justice, à droite et à gauche. (1)"

4. La tentation instruit. Elle enseigne à moins s'appuyer sur la force de la consolation que sur la confiance en Dieu ou sur la fermeté de la foi. Certaines âmes, inexpérimentées dans les voies du salut, se sentent à peine sevrées de la jouissance qu'elles goûtaient, qu'aussitôt elles se regardent comme abandonnées de Dieu, chancellent et se demandent si elles n'étaient pas le jouet d'une illusion. Non, mais par la soustraction de sa grâce sensible, Dieu veut les habituer à se reposer davantage sur la vérité de l'Écriture et sur les données de la Foi que sur tout autre appui. "Mettons notre espérance dans notre patience et dans la consolation des Écritures (2) ;" croyons que nous ne sommes jamais rejetés de Dieu tant que notre volonté n'est pas opposée à la sienne, que nous n'avons pas consenti au péché et que nous ne nous sommes pas endormis dans la torpeur. "Vous nous avez recommandé la justice et la vérité, comme vos plus fermes témoignages (3)." La justice dans la volonté et dans les actes, la vérité fondée sur les promesses des sain-

---

(1) 1 Cor. VI.

(2) Rom. xv.

(3) Ps. CXVIII.